

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt, le 30 novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 24 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Le Président a décidé que la présente séance se tenait également par visioconférence, dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Margaux DELETRE – Vice-présidente « continuité éducative et lutte contre la fracture numérique »**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- **Alain GEST**
- *Mathilde ROY*
- **Bernard DAVERGNE**
- **Olivier JARDE**
- **Jean-Philippe DELFOSSE** (par visioconférence)
- **Jean-Marie BLONDELLE** (par visioconférence)

Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

I. Projets de délibérations

1. Adhésion au Hub numérique inclusif « Les Assembleurs »

Le **constat** : La transition numérique bénéficie à ceux qui la comprennent et pénalise ceux qui ne disposent pas des clés et des ressources pour entrer dans ce nouveau monde.

Pour faire en sorte que chacun puisse s'approprier le numérique et comprendre la transformation en cours, ne pas être objet du numérique mais sujet d'une société numérique inclusive et créative, il est indispensable de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire.

Les Assembleurs est un projet collectif qui a pour objectif de faire converger toutes les organisations, publiques ou privées, qui œuvrent pour cette transformation numérique inclusive et créative. Né en 2019 d'une réponse portée à la fois par la Région Hauts-de-France, le SIILAB et le groupe POP, dans le cadre de l'appel à projets « Hubs France Connectée » de la Banque des Territoires, Les Assembleurs accompagnent les différents acteurs, forment les professionnels de l'inclusion numérique, animent les réseaux de médiation en région et localement, et mutualisent des moyens au service du développement des actions.

Les Assembleurs est co-porté par 3 structures qui assurent une gouvernance collégiale du projet en 2020 et 2021 et œuvrent à constituer une coopérative assurant le portage du projet à l'horizon 2022.

Le projet est mis en œuvre par 2 structures complémentaires et partenaires, qui agissent sous le contrôle de ce Consortium : POP et l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs.

L'adhésion de Somme Numérique aux Assembleurs permettrait de participer à la réflexion autour de l'inclusion numérique engagée au niveau de la Région Hauts-de-France :

- Des réunions d'information mensuelles, des temps contributifs trimestriels, une priorité d'inscription sur l'évènement annuel porté par Les Assembleurs, abonnement à la newsletter...
- Un relais des actions de Somme Numérique portant sur l'inclusion et la médiation numérique sur les réseaux sociaux et le site Internet des Assembleurs
- Un accès privilégié à leur plateforme de services au tarif adhérent,
- Une participation à la gouvernance,
- Un accès privilégié au réseau des Assembleurs bénéfique pour la médiatrice numérique de Somme Numérique.

La cotisation 2021 s'élève à 0,01€ HT par habitant, soit 5 724€ HT pour Somme.

Philippe VARLET souligne l'intérêt de bénéficier de la dimension régionale du réseau de médiateurs, dont pourra bénéficier le syndicat mixte grâce à la structure des Assembleurs.

Bernard DAVERGNE précise que de telles collaborations doivent surtout permettre d'avoir des retombées concrètes sur le terrain pour les membres du syndicat mixte et les usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique aux Assembleurs.

Adoptée à l'unanimité

2. Partenariat avec Intramuros pour la mise à disposition d'une application mobile

Le syndicat mixte accompagne de nombreuses communes dans la création de leur site Internet, sur la base de l'outil Wordpress. Plusieurs élus ont sollicité cette année Somme Numérique, pour disposer en complément d'une application mobile, permettant de communiquer avec la population sur un format plus direct et moins institutionnel. Dans ce contexte et après avoir comparé différents produits disponibles sur le marché, le Président propose aux membres du Bureau de valider un accord de partenariat avec la société Intramuros.

En effet, l'application proposée par Intramuros présente des avantages non négligeables pour répondre aux besoins des membres du syndicat mixte. L'avantage principal de cet outil est qu'il ne se limite pas au périmètre géographique d'une commune, il intègre la notion de bassin de vie, permettant aux usagers de s'abonner aux actualités de leur commune mais également automatiquement d'avoir accès à diverses informations provenant de communes voisines, de la communauté de communes ou de l'office de tourisme.

Intramuros a connu une croissance particulière cette année et compte à ce jour 1000 communes et 23 EPCI. Ils sont partenaires de plusieurs Associations des Maires départementales et ont contractualisé un accord particulier notamment avec l'Adico pour un déploiement dans l'Oise.

L'application IntraMuros vous permet d'informer, d'alerter et de faire participer vos administrés à la vie locale.

Vos administrés reçoivent vos alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.

Ils utilisent les services que vous mettez à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

Avec cette proposition d'accord de partenariat :

- Intramuros ne réalise plus de démarche commerciale avec les communes du département de la Somme,
- Somme Numérique assure directement auprès de ses membres la formation et l'assistance de 1^{er} niveau,
- Les EPCI pourraient bénéficier d'une remise par rapport au prix pratiqué par Intramuros,
- Somme Numérique reçoit une contribution de ses membres pour la formation, l'aide à la mise en ligne et le récurrent pour l'assistance annuelle.

Il ne s'agit pas d'un format de réseau social, la collectivité adapte les modules de communication selon ses besoins et gère directement les informations qui sont diffusées. La commune peut également faire le choix de passer par des contributeurs extérieurs (commerces, associations...) avec un contrôle qu'elle détermine.

Lorsque l'EPCI souscrit au service, cela ouvre les comptes automatiquement pour l'ensemble de ses communes.

Les contributions associées à ce nouveau service seront intégrées dans la grille tarifaire qui sera présentées aux élus lors du vote du budget primitif 2021.

Le syndicat mixte devra faire la promotion de ses services auprès des EPCI et des communes du département, d'autant qu'il y a de nombreux nouveaux élus sur le territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent l'accord de partenariat avec la société Intramuros pour la diffusion de leur application mobile auprès des membres du syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

3. Renouvellement de la convention de partenariat avec CANOPE

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires, le syndicat mixte et Réseau CANOPE s'associent pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des TICE au sein des établissements scolaires. L'intervention de CANOPE porte sur l'accompagnement des équipes enseignantes à l'usage de ressources numériques ainsi que sur l'animation et la formation de la communauté éducative comprenant les parents d'élèves. Le syndicat mixte s'engage dans ce cadre à apporter une contribution annuelle de 20 000€ sur une durée de 3 ans, financée à hauteur de 40% par le FEDER.

Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver la présente convention renouvelée pour une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec le Réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens. Elle concerne les actions à mettre en place du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023 pour un budget global de 60 000€.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Olivier JARDE rejoint la séance.

4. Marché de services pour la réalisation des missions de Chargé d'études FTTH

Le déroulement du programme 100% FTTH 2019-2024 a subi quelques perturbations en 2020. Conscients de la nécessité de renforcer rapidement l'équipe de Somme Numérique, afin de rester réactifs face aux engagements de délai convenus dans le planning de déploiement permettant de maintenir l'objectif final de 2024, les élus du Comité syndical ont validé le 5 octobre 2020 la création d'un poste de Chargé d'études FTTH.

La mission de contrôle des études constitue un axe stratégique du projet, au niveau des études préliminaires pour contrôler l'optimisation technique et financière proposée par les entreprises, mais également en phase finale pour contrôler les données qui seront remises au délégataire. La qualité de ces données est un gage de qualité sur les raccordements finaux des usagers et donc de réduction du taux d'échec.

Dans le cadre de cette procédure de recrutement, une offre de service s'est présentée au syndicat mixte ; opter pour la passation d'un marché de prestations avec une société de conseils qui propose la mise à disposition d'une personne dans les locaux de Somme Numérique, entièrement affectée au projet et immédiatement disponible. Au regard de la qualification et de l'expérience de cette personne dans le milieu des télécoms, il s'agit de la solution paraissant la plus vite opérationnelle et la plus rapide en termes de temps de formation.

Le contrat de prestations s'élève à 350€ HT par jour travaillé, soit 79 800€ HT pour une durée de 1 an, à compter du 7 décembre 2020. Ce marché pourra être reconduit selon les besoins du projet, pour une année supplémentaire.

Philippe VARLET et Laurent PARSIS informent les élus du Bureau des difficultés rencontrées cette année par les entreprises pour remettre les études correctes et dans les délais prévus, permettent de livrer les prises FTTH construites à Covage Somme. Un retard est constaté en cette fin d'année 2020. Cependant, les entreprises se sont engagées à renforcer leurs équipes pour augmenter la capacité de production des années 2021 à 2024. Dans ce contexte, le syndicat mixte doit également améliorer sa capacité de contrôle en interne pour ne pas ralentir le projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la conclusion du marché de services et son contrat correspondant avec la société DSI Group, pour la réalisation des missions de Chargé d'études FTTH sur le programme de déploiement 100% FTTH de Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain GEST rejoint la séance.

II. *Ordre du jour du Comité syndical du 18.01.2021*

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 18 janvier 2021.

- 1. Cotisations 2021**
- 2. Remboursement échéances emprunt 2021**
- 3. Budget primitif 2021**
- 4. Grille tarifaire des services mutualisés de Somme Numérique 2021**
- 5. Grille tarifaire du service d'archivage électronique mutualisé avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dit SESAM**
- 6. Création de poste de Chargé des affaires juridiques**
- 7. RIFSEEP – extension du dispositif aux filières technique et animation**
- 8. Avenant à l'annexe 8 portant sur le catalogue tarifaire de la DSP**
- 9. Opération 100% FTTH - Demande de financement 2021 Région Hauts de France**
- 10. Charte de fonctionnement du service de médiation**
- 11. Commission Réseau**
- 12. Commission continuité éducative et lutte contre la fracture numérique**

Bernard DAVERGNE interroge Margaux DELETRE sur les orientations qu'elle souhaite donner à cette commission. Concernant les ENT, Margaux DELETRE souhaite investir le champ des établissements spécialisés tels que les IME qui doivent avoir des besoins spécifiques en termes d'équipements et d'usages, qui ne sont pas traités aujourd'hui dans le projet mutualisé de Somme Numérique.

Compte tenu du déploiement FTTH en cours sur le territoire et des projets relatifs aux usages d'ores et déjà engagés, Olivier JARDE sollicite le Président pour investiguer le domaine du déploiement de la 5G, seule condition pour mettre en œuvre notamment les services de télémedecine. Ces projets d'investissement relèvent de la politique commerciale des opérateurs, en respectant les contraintes qui leurs sont imposées par le gouvernement via l'ARCEP. A ce jour, apparemment aucun projet n'est prévu sur Amiens Métropole.

Les Présidents du Département et d'Amiens Métropole pourraient interpeler les opérateurs sur l'intérêt d'investir sur notre territoire. Alain GEST n'est pas hostile à cette démarche. Il apparaît cependant qu'il convient de se méfier des effets d'annonce dans les médias. La véritable rupture technologique de la 5G ne sera effective qu'en 2022-2023.

Margaux DELETRE et Alain GEST interrogent le Président sur le contenu du poste de Chargé des affaires juridiques annoncé pour 2021. Cette création de poste est étroitement liée au départ en retraite au 31 mars 2021 du Directeur, Yves BRIANÇON et à l'évolution envisagée de l'organisation interne du syndicat mixte.

Philippe VARLET confirme que Madame CRESPEL prendra la direction de Somme Numérique, dans un organigramme révisé. C'est dans ce contexte que le besoin d'un nouveau poste au profil juridique apparaît, pour le suivi des marchés publics et des assemblées notamment. Par ailleurs, le Président précise son souhait d'intégrer dans la direction du syndicat mixte, un emploi permanent chargé spécifiquement du développement de nouveaux usages et de valoriser l'offre de Somme Numérique auprès de ses membres et d'autres partenaires potentiels. Afin de permettre une information globale et partagée, Monsieur Varlet s'engage à présenter l'organigramme actuel et les transformations envisagées lors d'une prochaine séance du Bureau.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h15.